

Ce que vous pouvez faire en tant qu'entreprise touristique

Pour protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la façon dont la branche du voyage et du tourisme s'investit revêt une grande importance! Le «Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages» constitue à cet égard un instrument de prévention efficace et pertinent. Il a été conçu en 1999 par ECPAT Suède et la branche du tourisme suédoise: aujourd'hui, le Code compte 1'300 membres dans plus de 50 pays, dont la Suisse.

Le Code occupe une position de leader en matière de prévention du tourisme sexuel impliquant des enfants et il est reconnu par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union Européenne (UE) et la Confédération Suisse.

Le Code

Il offre la possibilité aux acteurs du tourisme de protéger le mieux possible les enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme. Les mesures suivantes sont au cœur du Code:

- L'introduction officielle d'une philosophie de l'entreprise qui s'oppose clairement au tourisme sexuel impliquant des enfants
- La formation des collaborateurs et collaboratrices dans le pays de départ et les destinations
- L'introduction de certaines clauses dans les contrats conclus avec les prestataires
- La transmission de l'information à la clientèle
- La collaboration avec les partenaires locaux dans les destinations

Pour savoir quels voyagistes et hôtels sont déjà membres, allez voir sur le [site Internet](#).

